

Santé des enfants : l'urgence est à l'action !

Remis début mai à Frédéric Valletoux, ministre de la Santé et de la Prévention, le rapport « Ma santé, notre avenir » préconise la mise en œuvre rapide de 20 mesures visant à soutenir la santé de nos enfants, en particulier ceux en situation de fragilités, que la CNAPE appelle de ses vœux de longue date.

Pleinement engagée pour que chaque enfant puisse jouir du meilleur état de santé et accéder aux soins dont il a besoin, la CNAPE a participé et favorisé la consultation d'enfants accueillis dans les établissements de son réseau, dans le cadre des « Assises de la santé et de la pédiatrie de l'enfant¹ ».

Les enfants rencontrant des vulnérabilités, qu'ils soient en situation de handicap ou protégés, présentent un état de santé dégradé comparé à la population générale. Paradoxalement, ils bénéficient d'un faible accès à des actions de prévention et de promotion de la santé, d'un suivi en santé moindre et peinent à bénéficier de soins spécialisés.

Renforcer le bilan psychologique en faveur de l'enfant au début de la mesure de protection, généraliser les expérimentations « Santé protégée » et « Pégase », qui ont fait leurs preuves, mettre fin au renoncement aux soins primaires des enfants handicapés, sont autant de recommandations du rapport, soutenues par la CNAPE. Bien qu'elles ne soient pas novatrices, elles illustrent le retard de la France dans le soutien à la santé des enfants, notamment les plus vulnérables.

Pour la fédération, lutter contre la perte de chances à laquelle sont confrontés ces enfants appelle à mettre en place ces mesures sans plus attendre. Elle salue l'engagement du Gouvernement de mettre en œuvre plusieurs mesures du rapport, notamment la consultation systématique avant 6 ans pour détecter d'éventuels troubles du neurodéveloppement, l'augmentation des moyens de la protection maternelle et infantile et celle des maisons des adolescents, en matière de santé mentale. Toutefois, les annonces relatives à l'augmentation du nombre de places en médecine pédiatrique devraient être plus ambitieuses étant donné le niveau des besoins, et les mesures propres à la pédopsychiatrie, éparées, ne comprennent pas d'objectifs de moyens. Enfin, les annonces relatives à la santé des enfants protégés sont décevantes. Si un « dispositif de coordination du parcours de soin » est annoncé, ses concours sont flous et il n'est pas encore question de généraliser l'expérimentation Santé protégée. Les annonces relatives aux UAPED – une unité par juridiction à l'horizon 2025 – figuraient déjà dans le plan gouvernemental de lutte contre les violences faites aux enfants de novembre 2023.

La CNAPE restera particulièrement vigilante à l'exécution des mesures annoncées dans le calendrier prévu, et continuera de plaider pour des moyens enfin suffisants au service de la santé des enfants les plus vulnérables.

CONTACT PRESSE

Zoé Bouvet

01 45 83 07 00

06 11 24 72 16

z.bouvet@cnape.fr

À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE.

¹ Fin novembre 2022, François Braun, alors ministre de la Santé et de la Prévention, confiait à Adrien Taquet, ancien secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles, et au Professeure Christèle Gras Le Guen le pilotage des travaux préparatoires aux « Assises de la santé et de la pédiatrie de l'enfant ».